



Fédération des chambres
de commerce du Québec

Mémoire portant sur la Planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027

**22 recommandations pour une approche agile de l'immigration
au Québec**

Août 2023

Sommaire exécutif	2
Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone.....	3
Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes	4
L'importance d'un accès rapide aux cours de francisation.....	5
La connaissance du français chez les travailleurs étrangers temporaires.....	6
La francisation en milieu de travail.....	7
Un examen pour l'évaluation de la connaissance de la langue française conçu au Québec.....	7
Orientation 3 : Sélection québécoise.....	8
Orientation 4 : Importance de l'immigration économique.....	8
L'importance du PEQ Volet travailleurs	8
Orientation 5 : Immigration jeune	9
Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente	10
Orientation 7 : Besoins du marché du travail.....	11
Orientation 8 : Reconnaissance des compétences.....	12
Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration	12
Orientation 10 : Coordination des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.	14
Orientation 11 : Engagement humanitaire	15
Orientation 12 : Niveaux d'immigration.....	17
Conclusion.....	20
Liste des recommandations.....	21

Sommaire exécutif

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques du Québec et des régions. Grâce à son vaste réseau de 123 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Depuis quelques années, l'ensemble des secteurs économiques du Québec font face à leur plus grand défi, soit celui de la pénurie de la main-d'œuvre. Cette situation est le résultat d'un vieillissement de la population et d'une économie forte et résiliente. Pourtant, cette pression induite sur le marché du travail continuera de s'intensifier au cours des prochaines années. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 25 % de la population québécoise sera âgée de 65 ans et plus en 2030.¹ Quant au taux de natalité, la tendance générale est à la baisse depuis 2013.² Alors que le bassin de travailleurs natifs du Québec continuera de diminuer au cours des prochaines années, le recours à l'immigration continuera d'occuper une place de plus en plus importante afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre grandissants.

D'ailleurs, selon un sondage réalisé au printemps 2023, 65 % des membres de la FCCQ ont indiqué qu'ils embaucheraient ou qu'ils prévoient engager des travailleurs immigrants.³ Il n'est donc pas étonnant que le nombre de travailleurs étrangers, en particulier ceux détenant un permis de travail temporaire, ait augmenté. En conséquence, l'immigration temporaire occupe dorénavant un poids prépondérant dans l'admission à titre de résident permanent au Québec. Cependant, le passage vers la résidence permanente de ces individus demeure un sujet de contention, notamment en raison des seuils établis ainsi que de notre capacité d'accueil.

Alors que le cahier de consultation sur la Planification pluriannuelle de l'immigration du Québec 2024-2027 présente 12 orientations, la FCCQ profite de l'occasion pour proposer de nouvelles recommandations qui pourraient faciliter l'intégration des immigrants au sein du Québec.

Le premier sujet abordé est celui de la protection ainsi que de la valorisation de la langue française. Alors que la connaissance du français occupera une place importante dans l'évaluation des candidats à l'immigration permanente, il sera primordial d'accompagner et d'outiller ces immigrants dans le développement de leurs compétences linguistiques. À cet effet, la FCCQ soulève quelques problématiques et propose des solutions afin de nous assurer que la langue française soit valorisée dans les espaces publics tout comme dans les milieux de travail.

En second lieu, la FCCQ propose différentes approches afin de favoriser l'immigration économique. Sur ce point, nous invitons le gouvernement à offrir un passage rapide vers la résidence permanente aux travailleurs immigrants qui détiennent une offre d'emploi validée. Cette proposition offrirait plus de prévisibilité pour les gestionnaires et permettrait de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Dans un troisième temps, nous abordons la question des délais de traitement des dossiers de candidats à l'immigration. Au cours des dernières années, la durée d'attente pour l'obtention de la résidence permanente s'est prolongée. Alors que le gouvernement fédéral offre un passage accéléré et simplifié vers la résidence

¹ Institut national de santé publique du Québec, *Population âgée de 65 et plus, La situation au Québec*, publié le 10 mai 2022 (en ligne) : <https://www.inspq.qc.ca/santescopes/syntheses/population-agee-65-ans-plus>

² Institut du Québec, *Naissances et fécondité*, Bilan démographique du Québec, Édition 2023, publié le 24 mai 2023 (en ligne) : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/naissances-fecondite-bilan-demographique>

³ L'Observatoire, *Immigration*, Résultats du sondage FCCQ, Publié le 2 juin 2023

permanente qui ne prend que six mois, le délai pour les requêtes provenant du Québec peut prendre jusqu'à 17 mois.⁴ À ce titre, nous encourageons le gouvernement québécois à porter attention aux délais de traitement afin de nous assurer que le Québec demeure attractif auprès des immigrants et que nous soyons également plus compétitifs en ce qui concerne la rétention des travailleurs étrangers.

En avant dernier point, nous proposons différentes solutions afin de favoriser la régionalisation de l'immigration et nous encourageons le gouvernement à valoriser davantage les régions dans le cadre des missions de recrutement à l'international.

Comme dernier sujet, nous abordons la question des seuils d'immigration. De prime abord, la FCCQ est en faveur d'un rehaussement du seuil d'immigration à 60 000 admissions annuelles. Nous sommes également favorables à admettre en continu les étudiants qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ). Cependant, nous invitons le gouvernement à concerter plus fréquemment les associations patronales, les organismes communautaires et ceux spécialisés en immigration en plus des associations syndicales. Considérant l'importance qu'occupe l'immigration au Québec, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de favoriser un dialogue social continu sur le sujet et que nous devons également dépolitiser la question des seuils.

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

A. Favoriser une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique.

B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission.

Au cours des dernières années, la FCCQ a soutenu différentes initiatives afin de raffermir la présence du français au Québec. Notre langue officielle représente notre principal trait distinctif en Amérique du Nord ainsi qu'à l'échelle internationale. Elle nous a permis de nous démarquer des autres marchés nord-américains, notamment par notre industrie culturelle florissante et notre industrie touristique. D'ailleurs, le français en tant que langue d'affaires nous permet quotidiennement de développer des échanges commerciaux importants avec la francophonie aux quatre coins du globe. L'engagement du milieu des affaires québécois envers la préservation et l'essor du français se manifeste de multiples manières, allant de la francisation en entreprise jusqu'à la participation au Sommet de la Francophonie en passant par une foule d'initiatives à différentes échelles. Il est important de souligner que le français est la 3^e langue utilisée dans le commerce international.⁵

Bien que la FCCQ soit une adepte de la promotion de la langue française, la proposition du gouvernement de tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique soulève quelques inquiétudes. Au cours des dernières années, plusieurs entreprises ont tenté de recruter des travailleurs étrangers francophones. Malencontreusement, les délais de traitement pour les candidats provenant notamment de pays nord-africain sont généralement beaucoup plus longs que ce qui est observé pour les immigrants provenant d'autres pays. À titre d'exemple, la durée de traitement pour un permis de travail provenant d'un candidat algérien est de 19 semaines alors que la même demande provenant des Philippines ne prend que neuf semaines.⁶ Alors que

⁴ Gouvernement du Canada, *Vérifier les délais de traitement*, Mise à jour du 9 août 2023 (en ligne) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html>

⁵ Organisation internationale de la francophonie, *Langue française et diversité linguistique*, (en ligne) : <https://observatoire.francophonie.org/le-francais-langue-de-communication-et-des-affaires/>

⁶ *Supra note*, 4.

ces candidats maîtrisent déjà la langue française, la FCCQ et ses membres expliquent mal pourquoi le recrutement de ces travailleurs est plus difficile. Afin de valoriser le recrutement de travailleurs étrangers francophones, les délais de traitement provenant des candidats des pays francophones africains devront être considérablement réduits.

Sur un autre sujet, pour la FCCQ et ses membres, la valorisation de la langue française doit favoriser l'apprentissage de celle-ci et non l'exclusion des immigrants qui ne sont pas francophones. Or, le cahier de consultation du gouvernement indique une nouvelle cible à atteindre quant à la part d'immigrants économique qui devra démontrer une connaissance du français. Ce nouvel objectif de 96%, soit l'atteinte d'une immigration économique qui déclare connaître le français, bien que louable, pourrait entraîner des conséquences importantes autant sur l'attraction que sur la rétention des travailleurs étrangers hautement qualifiés.⁷ En analysant le PSTQ du *projet de Règlement sur l'immigration au Québec* qui a été présenté en juin dernier, il est noté que seulement les requérants qui se classeront au Volet 4° du PSTQ pourront être exemptés d'une quelconque connaissance du français.⁸ Si l'on se fie aux énoncés du premier ministre du Québec et de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le Volet 4°, défini comme celui qui serait réservé aux talents d'exception, serait donc limité à seulement 4 % des immigrants économiques admissibles à la résidence permanente. Considérant l'ambition du Québec de devenir un acteur incontournable dans la filiale batterie ainsi qu'en intelligence artificielle, pour ne nommer que ces secteurs novateurs, il nous apparaît primordial de ne pas créer de nouveaux obstacles qui pourraient nuire à notre attractivité ainsi qu'à la rétention de ces grands experts reconnus mondialement. La trajectoire vers la résidence permanente est déjà suffisamment ardue pour les personnes faisant le choix de s'établir au Québec, sans y ajouter une incertitude supplémentaire liée à l'atteinte ou non d'une cible globale d'immigration francophone. Tant les employeurs que les travailleurs ont besoin de prévisibilité afin de guider leurs choix.

Pour se démarquer sur la scène internationale, le Québec devrait pouvoir assurer un passage vers la résidence permanente aux individus qui contribueront au développement économique du Québec. Cela inclut les chercheurs, les professeurs ainsi que les personnes qui possèdent une expertise dans les domaines recherchés. Il est possible que ces experts ne soient pas francophones.

Considérant que le Québec aura besoin de plus grandes compétences et d'experts pour se démarquer dans les secteurs d'activités clés de l'économie, le gouvernement devra faire preuve de plus de flexibilité. Pour le bien du développement économique du Québec, la FCCQ recommande au gouvernement de ne pas refuser des candidats au Volet 4° Talents d'exception du PSTQ si la cible de 96 % d'immigrants francophones n'est pas atteinte.

Recommandation 1 : Sur le rehaussement de la part de l'immigration économique francophone, permettre à tous les travailleurs sélectionnés dans le Volet 4° Talents d'exception du Programme de sélection des travailleurs qualifiés d'être admissibles à la résidence permanente.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidentes au Québec.

⁷ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, Cahier de consultation, Mot du premier ministre du Québec, p. 5

⁸ Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec, §§§V. Volet 4 : Talents d'exception, art. 32.13.

- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec.
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires.
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial.

L'accompagnement des travailleurs et des personnes immigrantes dans leur cheminement d'apprentissage du français constitue un élément essentiel afin d'assurer leur inclusion au sein de l'économie québécoise. À cet effet, la FCCQ appuie les propositions du gouvernement qui visent à accroître ainsi qu'à soutenir l'apprentissage du français pour les immigrants. L'accompagnement dans les démarches de francisation est un outil indispensable pour assurer la rétention des immigrants, plus particulièrement dans les régions québécoises. Sur la proposition de soutenir l'apprentissage du français, le milieu des affaires y est fortement favorable. Cependant, afin de réussir l'accompagnement dans le développement de connaissance du français, la FCCQ propose au gouvernement différentes pistes de solutions qui n'ont pas été abordées dans le cahier de consultation.

L'importance d'un accès rapide aux cours de francisation

Depuis l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, il y a eu une forte demande pour suivre des cours de francisation. Lors de l'annonce du lancement de Francisation Québec au printemps dernier, la ministre Christine Fréchette a cité quelques chiffres clés. En 2021-2022, le nombre d'inscriptions pour les cours de francisation a augmenté de 16%. Pour la période de 2022-2023, la hausse s'est poursuivie et a atteint 25%, ce qui représente près de 47 000 personnes qui ont entamé des démarches afin de développer leur connaissance du français.⁹ Bien qu'il s'agît d'une excellente nouvelle et que cela démontre l'intérêt des personnes immigrantes à apprendre le français, cet engouement a provoqué un allongement des délais d'analyse. Selon le gouvernement du Québec, un délai de traitement de 50 jours ouvrables est généralement nécessaire avant qu'un immigrant obtienne une place en classe de francisation.

Il est évident que la connaissance de la langue est l'une des composantes importantes pour faciliter l'intégration sur le marché du travail. La connaissance de la langue permet également d'assurer l'autonomie de l'immigrant au sein de sa nouvelle collectivité. En revanche, la FCCQ redoute qu'un délai de près de trois mois avant de pouvoir entamer des cours de francisation décourage certains immigrants à apprendre le français. Sans mentionner que cela peut retarder l'entrée sur le marché du travail des nouveaux arrivants. Bien que le gouvernement ait identifié une partie de la solution à ce problème, soit celui d'offrir des cours de francisation en amont de l'arrivée des futurs travailleurs étrangers, il demeure que l'accès à ces cours doit être rapide et que les délais doivent être considérablement réduits.

Par ailleurs, il ne faut pas non plus oublier que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, introduit une limite de temps selon laquelle un organisme de l'État peut correspondre dans la langue maternelle de l'immigrant. Selon l'article 22.4 de la Charte de la langue française :

Un organisme de l'Administration doit mettre en œuvre des mesures qui assureront, à la fin d'une période de six mois, des communications exclusivement en français avec les personnes immigrantes,

⁹ La Presse canadienne, *Francisation Québec voit le jour pour élargir l'accès aux cours de français*, Radio-Canada, publié le 29 mai 2020 (en ligne) : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1982831/francisation-quebec-annonce-christine-frechette-roberge-elargit-clientele>

lorsque, afin de fournir des services pour l'accueil de ces personnes au sein de la société québécoise, il utilise une autre langue que le français en vertu de l'article 22.3.¹⁰

Considérant que les cours à temps complet nécessitent 10 semaines de formation par niveau ou encore jusqu'à 12 semaines pour les cours à temps partiel, l'accès et la réussite d'un ou deux niveaux de connaissance en français avant la fin de la période de grâce de 6 mois apparaît pour le moins hasardeux.¹¹ Pareillement, si les travailleurs étrangers temporaires désirent entamer les démarches pour obtenir la résidence permanente avant la fin de leur permis de travail, qui est généralement de deux ans, un accès rapide à des cours de francisation est d'autant plus important afin que ceux-ci atteignent le niveau de connaissance nécessaire en fonction de leurs professions.

Recommandation 2 : Réduire le délai de traitement afin d'accéder à une place en classe de francisation à moins de 25 jours ouvrables.

En ce qui concerne le développement d'une offre de formation à l'étranger, nous encourageons le gouvernement à consulter les entreprises spécialisées en immigration qui offrent déjà des cours de francisation aux travailleurs qu'ils ont recrutés. Ces entreprises ont développé une expertise et pourraient soutenir le gouvernement dans ses démarches afin d'assurer le succès d'une telle initiative.

La connaissance du français chez les travailleurs étrangers temporaires

L'orientation 2 inclut également les travailleurs étrangers temporaires comme candidats à la francisation. Effectivement, pour les travailleurs immigrants non permanents qui désirent éventuellement obtenir la résidence permanente, l'accès à des cours de français constitue un élément fondamental. En revanche, pour certains travailleurs étrangers temporaires, comme pour les travailleurs saisonniers qui ne désirent pas s'établir de manière permanente au Québec, la question de la francisation ne devrait pas devenir une obligation qui empêcherait le recours à cette catégorie d'immigrants.

Bien que cette orientation ne fait que mentionner que les travailleurs immigrants non permanents auront également la possibilité d'améliorer leur connaissance de la langue française, le milieu des affaires s'inquiète d'un resserrement du recours aux travailleurs étrangers temporaires pour n'accepter que ceux qui sont francophones. Alors que la protection de la langue française constitue l'un des indicateurs principaux de la consultation, le document identifie les travailleurs étrangers temporaires comme étant un groupe qui « contribue à l'augmentation du poids de l'anglais » au Québec.¹² Pour la FCCQ, il serait insensé d'empêcher le recrutement de travailleurs étrangers temporaires qui ne sont pas d'expression francophone. Au cours des dernières années, face à la pénurie de main-d'œuvre locale, les entreprises québécoises de tout secteur confondues se sont tournées vers le recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

Le recours à ces travailleurs non permanents permet aux employeurs de combler leurs besoins de personnel, faute de bassin de travailleurs disponible. De plus, considérant l'investissement pour le recrutement de ces travailleurs étrangers, les entreprises s'assurent que les candidats ont les compétences nécessaires pour

¹⁰ Charte de la langue française, art. 22.4. 2022 c.14, a. 15.

¹¹ Gouvernement du Québec, *Apprendre le français*, publié le 7 juin 2023 (en ligne) : <https://www.quebec.ca/education/apprendre-le-francais>

¹² *Supra note*, 7, p. 15.

répondre aux besoins de l'emploi. Or, certaines compétences et aptitudes recherchées ne sont pas définies en fonction de la connaissance de la langue française.

Recommandation 3 : Ne pas restreindre le recours aux travailleurs étrangers temporaires non francophones.

La francisation en milieu de travail

Tout comme le développement de connaissances françaises pour les travailleurs étrangers temporaires, la FCCQ recommande au gouvernement de consulter le milieu des affaires en ce qui a trait à la francisation en entreprise. Jusqu'à présent, très peu d'informations ont été véhiculées sur les méthodes qui seront utilisées pour offrir des cours de français dans les milieux de travail. Plusieurs éléments demeurent vagues. Par conséquent, nous invitons le gouvernement à consulter rapidement le milieu des affaires afin d'établir le fonctionnement de ces cours. Il sera important de faire preuve d'une certaine flexibilité afin de ne pas nuire aux activités économiques des organisations ainsi que de ne pas ajouter un fardeau trop lourd sur les travailleurs étrangers.

Recommandation 4 : Consulter rapidement les employeurs afin d'élaborer un plan d'action en matière de francisation en milieu de travail et mettre sur pied une table de concertation à ce sujet avec les employeurs et le MIFI.

Un examen pour l'évaluation de la connaissance de la langue française conçu au Québec

Au cours des dernières années, de nombreux intervenants ont soulevé plusieurs problèmes en lien avec l'examen d'évaluation de connaissance de la langue française. Le principal enjeu concerne sa provenance. Le test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TÉFAQ) a été conçu par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Îles-de-France. Bien que le titre de l'examen indique que celui-ci est adapté pour le Québec, seulement 35 % du test utilise un accent québécois dans l'épreuve de compréhension orale.¹³ De plus, pour réussir le TÉFAQ, d'autres compétences sont nécessaires, dont « la rapidité, la loquacité et les références culturelles européennes. »¹⁴ Considérant qu'un niveau 7 à l'oral est exigé, soit un niveau intermédiaire avancé, le gouvernement du Québec a la responsabilité de s'assurer que le test utilisé permet de réellement déterminer la connaissance de la langue française avec les particularités linguistiques du Québec.¹⁵

Cette situation est particulièrement anxiogène pour les nouveaux arrivants qui ont appris le français auprès d'enseignants québécois, sur les lieux du travail et dans l'espace public. Or, l'usage d'un accent différent et des références culturelles françaises peuvent ajouter un degré de complexité, ce qui ultimement peut conduire à l'échec de ce test. Pour la FCCQ, il est primordial que l'examen qui détermine si un immigrant peut ou ne peut pas devenir résident du Québec utilise la prononciation québécoise.

¹³ Sarah R. Champagne, *Le Devoir est allé passer le test de français pour l'immigration*, Le Devoir, publié le 31 mai 2023 (en ligne) : https://www.ledevoir.com/societe/792015/immigration-le-devoir-est-alle-passer-le-test-de-francais-pour-l-immigration?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra

¹⁴ Sarah R. Champagne, *Un test de français pour immigrer au Québec conçu... en France*, Le Devoir, publié le 31 mai 2023 (en ligne) : https://www.ledevoir.com/societe/792009/immigration-immigrer-au-quebec-le-passage-oblige-d-un-test-fait-en-france-et-critique-de-toutes-parts?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra

¹⁵ Le Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec introduit aux articles 32 et 32.1 le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Le PSTQ est composé de quatre volets. Pour le volet 1° Haute qualification et compétences spécialisées, requiert un niveau 7 à l'oral ou plus. Pour les volets 2° Compétences intermédiaires et manuelles ainsi que le volet 3° Professions réglementées, le candidat à l'immigration doit atteindre un niveau 5 à l'oral ou plus.

Recommandation 5 : Élaborer un test d'évaluation du français au Québec afin que celui-ci représente le français québécois ainsi que la culture québécoise.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec.

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72% sur l'ensemble de la période.

Au sujet de l'orientation 3, la FCCQ s'étonne qu'un tel indicateur soit utilisé comme élément de discussion dans cette consultation. L'utilisation d'un seuil, même si le gouvernement propose de l'augmenter, implique que certains candidats à l'immigration permanente, qui ont réussi l'épreuve de français et qui ont une offre d'emploi validé, pourraient être lourdement pénalisés en raison d'une limite qui aurait été dépassée.

Recommandation 6 : Exclure du calcul des seuils de sélection québécoise les autres candidats ayant réussi à obtenir le niveau requis selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes et qui détiennent des offres d'emploi validées.

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période.

Une immigration bien arrimée aux besoins de main-d'œuvre des entreprises contribue directement à la performance économique et assure une meilleure intégration des personnes immigrantes au marché du travail. Les pays les plus performants à cet égard axent leur système d'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Une forte proportion des immigrants qui y sont sélectionnés ont en main une offre d'emploi.

Pour les entreprises québécoises en manque de main-d'œuvre et pour les travailleurs immigrants, les décisions qui seront prises en fonction de cette orientation auront des conséquences importantes. Dans un sondage réalisé par la FCCQ en juin 2021, les entreprises confrontées à une pénurie de main-d'œuvre ont indiqué que 59 % de leurs employés étaient épuisés et que 55 % des compagnies devaient abandonner ou ralentir leurs projets d'expansion, faute de personnel. De plus, 90 % des entreprises participantes à ce sondage ont affirmé que l'immigration constitue un élément de solution à la pénurie de main-d'œuvre.¹⁶

L'importance du PEQ Volet travailleurs

Bien que la FCCQ soit favorable à une plus grande ouverture du passage vers la résidence permanente comme démontré dans le *projet de Règlement sur l'immigration au Québec*, une inquiétude demeure quant à ce que

¹⁶ L'Observatoire, *Main-d'œuvre et immigration*, Résultats du sondage FCCQ, Publié en juin 2021.

cela signifie pour le PEQ, Volet travailleurs étrangers temporaires. Pour la FCCQ, il est primordial de conserver le PEQ travailleurs étrangers temporaires et de ne pas le remplacer par le PSTQ.

Comme souligné auparavant, les travailleurs immigrants temporaires qui détiennent une offre d'emploi validée doivent pouvoir bénéficier d'un passage rapide vers la résidence permanente. Cette approche doit être autant valorisée que celle accordée aux nouveaux diplômés du Québec. Il est important de noter que le PEQ travailleurs étrangers temporaires permet aux requérants d'obtenir leur certificat de sélection du Québec à la fin de leur processus et ainsi demeurer actifs sur le marché du travail. À l'opposé, le PSTQ ne garantit pas nécessairement un passage rapide vers la résidence permanente. Cela pourrait également avoir pour effet de décourager les candidats à l'immigration de s'établir au Québec.

Considérant que la pénurie de main-d'œuvre est le résultat du vieillissement de la population et d'une économie forte, les entreprises ont besoin de stabilité et d'un processus simplifié qui facilite la rétention des travailleurs immigrants. Le PEQ Volet travailleurs étrangers temporaires répond à ce besoin et permet d'assurer le bien-être économique des entreprises québécoises.

À cet effet, la FCCQ recommande au gouvernement de préserver le PEQ Volet travailleurs étrangers temporaires et de permettre leurs admissions en continu à la résidence permanente, tel qu'il est prévu pour le PEQ Volet diplômés du Québec. Par conséquent, les candidats à la résidence permanente au Québec qui utiliserait le PEQ Volet travailleurs étrangers seraient exclus du calcul des seuils annuels.

Recommandation 7 : Préserver le PEQ Volet travailleurs étrangers temporaires et permettre leurs admissions en continu à la résidence permanente, comme prévu pour le PEQ Volet diplômés du Québec.

Orientation 5 : Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec.

Concernant la proposition du gouvernement de favoriser l'immigration d'individus de moins de 35 ans, la FCCQ tient à souligner que de favoriser une immigration jeune ne peut pas empêcher le vieillissement de la population.¹⁷ Considérant que les effets du vieillissement de la population entraîneront des répercussions sur l'activité économique du Québec au cours des prochaines décennies, la FCCQ est d'avis qu'il est nécessaire d'établir des solutions à long terme. Nous encourageons donc le gouvernement à valoriser l'immigration familiale, notamment les candidats à l'immigration qui ont de jeunes enfants. Par ailleurs, le gouvernement a déjà établi un âge maximal dans le *projet de Règlement sur l'immigration au Québec* pour être éligible au PSTQ. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de se référer à l'âge établi par le *projet de Règlement sur l'immigration au Québec*. Comme il est stipulé, un individu doit avoir 55 ans ou moins pour être éligible au PSTQ.¹⁸

Recommandation 8 : Établir l'âge maximal à 55 ans et moins pour les candidats à l'immigration économique, comme stipulé dans le *projet de Règlement sur l'immigration au Québec*.

¹⁷ Statistique Canada, *Les immigrants représentent la plus grande part de la population depuis plus de 150 ans et continuent de façonner qui nous sommes en tant que Canadiens*, publié le 26 octobre 2022 (en ligne) : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026a-fra.htm>

¹⁸ Gouvernement du Québec, *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec*, Gazette officielle du Québec publié le 7 juin 2023 (en ligne) : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79798.pdf

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois.

Pour la FCCQ, il est important de porter une attention particulière à la compétitivité du Québec dans l'attraction des immigrants économique. Au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral a l'intention d'augmenter considérablement ses seuils d'immigration. Selon les objectifs du *Plan des niveaux d'immigration de 2023 à 2025*, le Canada devrait accueillir entre 442 500 à 550 000 nouveaux résidents d'ici 2025. Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'est « également engagé à atteindre ses objectifs de 4,4 % d'immigration francophone hors Québec pour l'année 2023 ». ¹⁹ Depuis l'annonce de la Stratégie exhaustive en matière d'immigration francophone en 2019, le gouvernement fédéral a redoublé d'efforts afin d'attirer les travailleurs francophones étrangers à venir s'installer dans les différentes provinces canadiennes, sauf le Québec.²⁰ « De 2018 à 2022, les admissions dans le cadre des programmes fédéraux pour les travailleurs hautement qualifiés, y compris le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), la catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), ont représenté de 34 % à 40 % de l'ensemble des admissions francophones hors Québec. »²¹

Par ailleurs, le 7 juillet dernier, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a annoncé les premières invitations à Entrée express pour les nouveaux arrivants francophones dans les communautés qui sont majoritairement anglophones.²² Le programme Entrée express permet un passage simplifié et rapide vers la résidence permanente. Il est important de souligner que le délai de traitement pour l'obtention de la résidence permanente n'est que de six mois. Considérant la simplification du processus et le court délai de traitement, l'attraction ainsi que la rétention des travailleurs expérimentés au Québec pourraient s'avérer plus difficiles.

Afin de demeurer compétitif à l'intérieur même du Canada et à l'international, la FCCQ recommande au gouvernement que la durée du traitement pour une demande de résidence permanente au Québec n'excède pas six mois. Le temps alloué pour le processus d'une telle demande devra inclure l'analyse nécessaire pour les deux paliers gouvernementaux, soit le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Recommandation 9 : Limiter à six mois la durée du traitement pour une demande de résidence permanente au Québec, incluant le temps nécessaire d'analyse pour le gouvernement fédéral.

¹⁹ Gouvernement du Canada, *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada Plan ministériel 2023-2024*, (en ligne) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-ministeriel-2023-2024/plan-ministeriel.html>

²⁰ Gouvernement du Canada, *Atteindre nos objectifs : Stratégie en matière d'immigration francophone*, publié le 26 mars 2019 (en ligne) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone.html>

²¹ Gouvernement du Canada, *Le Canada annonce les toutes premières invitations à Entrée express pour les nouveaux arrivants ayant de l'expérience dans les métiers*, publié le 1^{er} août 2023 (en ligne) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/08/le-canada-annonce-les-toutes-premieres-invitations-a-entree-express-pour-les-nouveaux-arrivants-ayant-de-l-experience-dans-les-metiers.html>

²² *Ibid*

Orientation 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions.

La FCCQ tient à saluer l'initiative du gouvernement afin de favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration. Depuis plusieurs années, la FCCQ valorise l'adéquation entre les besoins du marché du travail et l'immigration. Il s'agit d'un fait reconnu, la pénurie de travailleurs au Québec est généralisée et de nombreuses professions sont désormais classées comme étant en déficit de main-d'œuvre. Selon les diagnostics de court (2023) et de moyens termes (2026) pour les 500 professions de la classification nationale des professions, 183 professions seront en léger déficit à court et moyen termes, et 49 professions en déficit à court terme et 48 professions à moyen terme.²³

Considérant que les diagnostics sur les 500 professions offrent une analyse des besoins par professions, la FCCQ recommande au gouvernement d'utiliser cette analyse afin de faciliter l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et l'immigration.

Recommandation 10 : Utiliser les diagnostics de court (2023) et de moyens termes (2026) pour les 500 professions de la classification nationale des professions (CNP) afin de faciliter l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et l'immigration.

Parallèlement, le *projet de règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec* propose d'abolir la grille de sélection qui était utilisée afin de définir le mérite d'un dossier d'immigration. Nous avons depuis de nombreuses années revendiqué des changements importants à cette grille, mais la proposition de l'abolir ne répond pas aux préoccupations du milieu des affaires. En marge de récents changements au *Règlement sur l'immigration* et la mise en place du système de déclaration d'intérêt, une nouvelle grille, non réglementée et non divulguée, a été mise en place afin de faire un tri préalable des candidatures. En enlevant purement et simplement la grille de sélection, la priorisation des candidatures se fera dorénavant par un système encore plus obscur et inconnu des divers partenaires et immigrants potentiels. Nous comprenons et supportons pleinement la volonté et le besoin d'avoir plus de latitude dans la priorisation des candidatures, mais nous craignons que de remplacer un modèle ouvert, public et partagé par un modèle connu que dans les officines ministérielles ne fasse que pousser encore plus loin la politisation d'un dossier qui a pourtant un grand besoin de dialogue et de consensus sociaux.

Recommandation 11 : Rendre publics les mécanismes et les critères de priorisation des candidatures qui remplaceront l'utilisation de la grille de sélection.

²³ Gouvernement du Québec, *Diagnostics de court (2023) et de moyen termes (2026) pour les 500 professions de la classification nationale des professions*, publié en 2023 (en ligne) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-Diagnostics_professions_synthese.pdf

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Malgré certaines améliorations présentées au cours des dernières années par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), dont la mise sur pied d'un guichet unique en reconnaissance des compétences avec Qualifications Québec, la reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers demeure problématique.²⁴ Selon un coup de sonde réalisé au printemps 2023 auprès des membres de la FCCQ, 46 % des entreprises qui emploient des travailleurs immigrants ont indiqué avoir rencontré des obstacles importants quant à la reconnaissance des acquis et des diplômes de leurs travailleurs étrangers.²⁵

Les barrières administratives et le manque de flexibilité de reconnaissance des acquis des travailleurs étrangers privent les organismes des compétences qui pourraient contribuer à une augmentation de la productivité en plus de favoriser l'attraction et la rétention des immigrants. Cette difficulté est d'autant plus exacerbée dans les professions régies par les ordres professionnels.²⁶

Afin de faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers, il faudra accélérer le processus administratif de reconnaissance des diplômes ainsi que des acquis provenant de l'étranger. Selon une étude de l'Institut du Québec, la reconnaissance des compétences et la réduction des barrières à l'embauche d'immigrants permettraient de mettre à profit leurs pleins talents ainsi que de libérer leurs potentiels.²⁷

D'ailleurs, il est important de noter que la reconnaissance des compétences d'un travailleur immigrant peut faciliter le parcours professionnel de celui-ci. Que ce soit afin d'obtenir les accréditations nécessaires pour prendre part au marché du travail, ou encore afin de poursuivre une formation, un processus simplifié de la reconnaissance des compétences pourrait permettre une intégration beaucoup plus rapide ainsi que de favoriser la rétention de ceux-ci au Québec.

Recommandation 12 : Poursuivre la simplification de la reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers et mieux communiquer les différents outils disponibles auprès des employeurs pour faciliter la reconnaissance des acquis de leurs travailleurs.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux.

²⁴ Marine Caleb, *Nouvelle entente entre le MIFI et Qualifications Québec, Immigrant Québec*, publié le 4 janvier 2023 (en ligne) : <https://immigrantquebec.com/fr/actualites/entente-mifi-qualifications-quebec/>

²⁵ *Supra note*, 3.

²⁶ Comité consultatif Personnes Immigrantes, *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : Expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*, publié le 1^{er} décembre 2018 (en ligne) : <http://ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-ccpi-version-imprimerie.pdf>

²⁷ Institut du Québec, *Rareté de main-d'œuvre au Québec : Plan d'action pour transformer les déséquilibres en opportunité*, publié en novembre 2021 (en ligne) : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/11/202111-IDQ-Plan-daction.pdf>, p. 24.

Lors de la dernière consultation sur la planification pluriannuelle qui a eu lieu en 2019, la FCCQ avait soutenu que la régionalisation devait être une orientation du gouvernement à part entière. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que le gouvernement a décidé d'intégrer notre recommandation dans la présente consultation. Au cours des dernières années, la régionalisation de l'immigration a été l'un des principaux sujets de discussion des membres de la FCCQ. Pour plusieurs, le recours aux travailleurs immigrants est une nécessité afin de poursuivre leurs activités économiques. Certaines régions sont gravement impactées par une pénurie de main-d'œuvre persistante ainsi qu'un taux de chômage faible. À titre d'exemple, les régions de Chaudière-Appalaches et des Laurentides ont un taux de chômage de 2,9 % pour le mois de juillet 2023. Le Centre-du-Québec a atteint 2,5 % de taux de chômage pour la même période.²⁸ Pourtant, « selon le recensement de 2021, plus de 84,5 % des personnes immigrantes et 78,6 % des résidentes et résidents non permanents demeuraient dans la région métropolitaine (RMR) de Montréal comparativement à 43,8 % des natifs. »²⁹

Plusieurs éléments peuvent expliquer le défi que représente l'attraction ainsi que la rétention des travailleurs immigrants dans les différentes régions du Québec. Selon un coup de sonde réalisé auprès des membres de la FCCQ, plusieurs éléments nuisent à la régionalisation de l'immigration. Pour 25 % des organismes sondés, le premier obstacle est celui de la pénurie de logements adaptés aux besoins des travailleurs immigrants.³⁰ Selon une analyse de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le taux d'inoccupation pour l'ensemble du marché locatif du Québec était évalué à 1,7 % en 2022.³¹ La pression existante sur le marché immobilier, plus particulièrement sur l'offre de logements en location, constitue le principal obstacle à la régionalisation de l'immigration.

Recommandation 13 : Mettre sur pied une stratégie sur le développement de l'offre de logements adaptée aux besoins des travailleurs dans l'ensemble des régions du Québec, en concertation avec les chambres de commerce, les entreprises et les organismes communautaires.

Le deuxième frein au recrutement et à l'attraction des travailleurs immigrants en région serait dû à l'absence de connaissance de la langue française. À cet effet, 22 % des membres de la FCCQ estiment que la connaissance du français des immigrants en région favorise leur rétention.³² Comme indiqué à la deuxième orientation, le gouvernement devra porter une attention particulière à l'offre de cours de francisation dans les régions et veiller à réduire le délai de traitement avant l'intégration en classe des immigrants.

Le troisième obstacle selon les membres de la FCCQ concerne la volonté personnelle des immigrants à s'installer ou non en région. Pour 21 % des entreprises sondées, trop peu de mesures sont mises en place afin d'encourager la mobilité des immigrants en dehors de la région métropolitaine de Montréal.³³ À ce sujet, la FCCQ déplore l'approche utilisée du gouvernement pour l'aide au recrutement international qui semble rejoindre difficilement les entreprises en région. En effet, 63 % des membres qui ont participé au sondage de la FCCQ au printemps dernier ont indiqué qu'ils connaissaient mal les organismes et programmes actuels de

²⁸ Institut de la statistique du Québec, *Indicateurs mensuels : emploi et taux de chômage par région administrative*, publié le 4 août 2023 (en ligne) : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/indicateurs-mensuels-emploi-et-taux-de-chomage-par-region-administrative>

²⁹ *Supra note*, 7, p. 26.

³⁰ *Supra note*, 3.

³¹ Julia Posca et Guillaume Hébert, *Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement*, IRIS, publié le 29 juin 2023 (en ligne) : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/logement-2023/>

³² *Supra note*, 3.

³³ *Supra note*, 3.

soutien au recrutement international. Également, nos membres ont indiqué qu'ils se considèrent mal desservis par ceux-ci.³⁴ Afin d'assurer une meilleure représentativité des régions lors des missions de recrutement à l'international, nous invitons le gouvernement à collaborer avec les chambres de commerce afin de s'assurer que les entreprises en région soient informées et outillées pour prendre part à ces services d'aide au recrutement de travailleurs étrangers.

Recommandation 14 : Collaborer avec les chambres de commerce afin d'informer et d'outiller les entreprises en région pour qu'elles bénéficient pleinement des services d'aide au recrutement de travailleurs étrangers.

Alors que Montréal demeure la première ville d'accueil des nouveaux arrivants, il a été porté à notre attention que la découverte et l'exploration des régions, en particulier celles éloignées de la RMR, peuvent être particulièrement ardues. L'un des premiers freins à l'exploration des régions et de ses emplois provient d'un manque de transport de personnes, tel qu'un service d'autobus. Le manque d'infrastructures, que ce soit pour le déplacement entre les grandes villes et les régions, ou encore l'absence de transport en commun au sein même de la communauté, peut nuire à l'attraction des immigrants vers les régions.

Afin de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre immigrante, il est primordial d'assurer un service de transport de personnes dans l'ensemble des régions du Québec. Considérant que les entreprises opérant des services de transport de personnes sont également impactées par la pénurie de main-d'œuvre, la FCCQ recommande au gouvernement de faciliter la reconnaissance des permis de conduire étrangers.

Recommandation 15 : Faciliter la reconnaissance des permis de conduire étrangers des travailleurs immigrants afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre vers et entre les régions du Québec.

Enfin, le dernier obstacle à la régionalisation de l'immigration est l'accès insuffisant aux services de proximité. Selon 18 % des participants au sondage, le manque de places en services de garde à l'enfance ainsi que l'absence ou la difficulté d'accès à un médecin peuvent nuire à l'attraction et la rétention des travailleurs étrangers en région.³⁵

Orientation 10 : Coordination des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes.

B. Assurer un leadership gouvernemental, afin de documenter notre capacité d'accueil.

Afin d'améliorer la rétention des travailleurs immigrants et la régionalisation de l'immigration dans son ensemble, il sera essentiel d'offrir des services d'accueil et d'intégration dès leur arrivée. En l'absence de coordination des services d'accueil, il peut être ardu pour un immigrant de s'orienter dans sa nouvelle collectivité, plus particulièrement si celle-ci se trouve en région éloignée. Considérant que les besoins de main-d'œuvre se retrouvent principalement à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, la FCCQ appuie le gouvernement dans leurs démarches régionales afin d'assurer des services d'accueil et de soutien

³⁴ *Supra note*, 3.

³⁵ *Supra note*, 3.

aux personnes immigrantes. Ces organismes d'intégration ont un rôle crucial à jouer afin de réussir l'intégration des travailleurs étrangers au sein des collectivités québécoises.

Sur la documentation de la capacité d'accueil, la FCCQ est d'avis que cette évaluation ne peut pas provenir uniquement du gouvernement. À cette fin, la FCCQ préconise la mise au point d'un Tableau de bord de l'immigration afin de favoriser une lecture commune de la situation, d'éviter les changements de cap abrupts et d'éclairer la décision. Nous croyons que le mandat relatif au suivi annuel de ce Tableau de bord pourrait avantageusement être confié à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dont la FCCQ est un membre actif, car elle regroupe les parties prenantes à une intégration et une francisation réussie. Ce Tableau de bord devrait être en mesure de rassembler les données de base pour une prise de décision éclairée. Cela inclut un portrait comparatif de l'évolution de l'immigration au Québec, au Canada et dans les principaux pays d'immigration concurrents. Il devrait aussi comprendre des données à jour sur l'établissement des personnes récemment admises et leur intégration, pour l'ensemble du Québec et ses régions. En outre, les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail devraient être mis à contribution, car il s'agit d'un enjeu et d'un levier important pour le développement régional.

Recommandation 16 : Mettre au point un Tableau de bord de l'immigration, dont le mandat serait confié à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que les demandeurs d'asile.

En premier lieu, la FCCQ est d'accord avec la proposition du gouvernement de poursuivre notre engagement humanitaire. Au cours des dernières années, le nombre de demandeurs d'asile qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil a rapidement augmenté. Bien que certains estiment que le nombre de demandeurs d'asile pourrait diminuer au cours des prochaines années, notamment en raison des modifications apportées à l'Entente sur les tiers pays sûrs, il n'en demeure pas moins que le Québec pourrait à nouveau devenir le lieu de prédilection pour de nombreux réfugiés.³⁶ À cet effet, il est important de ne pas mettre en contradiction l'engagement humanitaire du Québec et l'objectif d'améliorer la rétention ainsi que l'attraction des immigrants économiques. L'accueil et l'intégration de travailleurs étrangers ne devraient pas avoir une incidence sur l'engagement humanitaire du Québec. Par conséquent, la FCCQ recommande au gouvernement d'indiquer que son engagement humanitaire n'aura aucune incidence sur le pourcentage établi pour l'accueil d'immigrant économique.

Recommandation 17 : Indiquer clairement dans la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec 2024-2027 que l'engagement humanitaire n'aura aucune incidence sur le pourcentage établi pour l'accueil d'immigrant économique.

³⁶ Gouvernement du Canada, *Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs*, publié le 24 mars 2023 (en ligne) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>

Bien que l'engagement du gouvernement pour l'accueil des demandeurs d'asile et de réfugiés est défini dans le cahier de consultation, une catégorie d'immigrants est pourtant exclue de la discussion. Il s'agit des personnes qui sont sans statut légal au Québec. L'ancien ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Sean Fraser, avait indiqué « qu'il poursuivrait l'exploration de moyens de régulariser le statut des travailleurs sans-papiers qui contribuent aux communautés canadiennes ». ³⁷Étant donné que très peu d'information a été véhiculée à ce sujet, la FCCQ désire interpeller le gouvernement quant à la possibilité que ces travailleurs sans papiers soient régularisés au cours des prochaines années. Le nombre exact d'individus dans cette situation particulière est imprécis. Certains estiment que le nombre de travailleurs sans statut légal au Canada pourrait varier entre 20 000 et 500 000. ³⁸

Dans le passé, le Canada a déjà régularisé le statut des immigrants sans papier, notamment les personnes originaires d'Haïti et du Zimbabwe pour motifs d'ordre humanitaire. Plus récemment, le gouvernement fédéral avait annoncé un projet spécial qui permettait un passage vers la résidence permanente pour les demandeurs d'asile qui avaient travaillé dans le secteur de la santé durant la pandémie de Covid-19. ³⁹ Alors que les personnes sans statut sont déjà présentes sur le territoire québécois et qu'ils font partie de la société, l'accès à une régularisation de leur statut pour certains d'entre eux n'ajoutera pas une pression indue sur le marché immobilier. Il ne faut pas oublier que certains individus qui se trouvent actuellement sans papier ont déjà été des travailleurs étrangers temporaires qui ont perdu leur statut légal au Canada. Certains ont été obligés d'arrêter de travailler à la suite d'un accident de travail et d'autres ont expérimenté des obstacles administratifs lors de leurs renouvellements de permis de travail. ⁴⁰ À cet effet, la FCCQ encourage le gouvernement à consulter les représentants de la société civile sur la possibilité de régulariser ces travailleurs actuellement sans papiers. Par ailleurs, considérant que ces individus n'ajouteront pas de pression indue sur notre marché immobilier, nous recommandons également de ne pas les comptabiliser dans les seuils annuels de l'immigration permanente.

Recommandation 18 : Advenant une régularisation des immigrants sans statut légal, les exclure du calcul des seuils annuels.

Sur un autre sujet, la FCCQ s'inquiète que les données utilisées par le gouvernement ne permettent pas de véritablement comprendre la situation des demandeurs d'asile, des réfugiés, des immigrants provenant d'une réunification familiale et même des immigrants économiques. Malheureusement, les données présentées par le gouvernement du Québec ne permettent pas d'analyser, en fonction des catégories d'immigrants, leur connaissance de la langue française, leur niveau d'éducation ainsi que leur taux d'emploi. L'incomplétude des données est particulièrement problématique en plus de limiter notre lecture quantitative sur un sujet aussi important que l'immigration. Ce manque d'informations peut fausser nos perspectives et peut également retarder l'identification des problèmes et du même coup la mise sur pied de solutions adéquates.

³⁷ Gouvernement du Canada, *Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté*, publié le 16 décembre 2021 (en ligne) : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la>

³⁸ Pierre Saint-Arnaud, *Ottawa n'aurait aucune idée du nombre de sans-papiers au Canada*, La Presse, Publié le 13 juin 2023 (en ligne) : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2023-06-13/ottawa-n-aurait-aucune-idee-du-nombre-de-sans-papiers-au-canada.php>

³⁹ Romain Schué, *Un régularisation massive de sans-papiers d'ici l'été ?* Radio-Canada, publié 7 mars 2023 (en ligne) : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1961094/regularisation-immigration-canada-trudeau-quebec>

⁴⁰ Sarah R. Champagne, *Un travailleur temporaire coincé dans une impasse après un accident grave*, Le Devoir, publié le 19 juin 2023 (en ligne) : <https://www.ledevoir.com/societe/793199/travailleurs-etrangers-temporaires-quand-le-corps-ne-guerit-pas-a-temps-pour-l-expiration-du-visa> et Marie-Andrée Chouinard, *Un peu d'humanité pour les travailleurs étrangers*, Le Devoir, publié le 27 juin 2023 (en ligne) : <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/793615/travailleurs-etrangers-temporaires-un-peu-plus-d-humanite-pour-les-travailleurs-etrangers>

Recommandation 19 : Bonifier les analyses statistiques portant sur les immigrants au Québec afin d’y inclure des données granulaires, en fonction de la catégorie d’immigrant.

Orientation 12 : Niveaux d’immigration

Scénario 1 :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027.

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l’obtention d’un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

Scénario 2 : Maintenir les cibles d’immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période.

La participation de la population immigrante à la dynamique du marché du travail au Québec est directe et indispensable. À titre d’exemple, le bassin de main-d’œuvre de 25 à 54 ans a crû de 42 500 personnes au Québec entre 2011 et 2022. Si ce bassin de main-d’œuvre a légèrement augmenté, c’est grâce à la hausse de la population active chez les personnes immigrantes qui s’est chiffrée à 23 620 alors que celle-ci baissait de près de 2 419 chez les natifs.⁴¹

Il va sans dire que dans le contexte de pénuries généralisées de main-d’œuvre que connaît le Québec, on doit à tout prix éviter de faire basculer vers une tendance à la baisse ce bassin de main-d’œuvre. Faire autrement entraînerait des conséquences économiques catastrophiques sur le potentiel de croissance. Pour développer pleinement ce potentiel économique, il faudra relever substantiellement le nombre des admissions. À cet effet, la FCCQ appuie le scénario 1 du gouvernement qui vise à augmenter graduellement les cibles totales d’immigration pour atteindre 60 000 admissions en 2027.

Recommandation 20 : Opter pour le scénario 1 du gouvernement qui vise à augmenter graduellement les cibles totales d’immigration pour atteindre 60 000 admissions en 2027.

Considérant que le Québec continuera d’être grandement impacté par le vieillissement de la population ainsi qu’un faible taux de natalité, le recours à l’immigration pour pourvoir les postes vacants est indéniable. Selon les projections du gouvernement du Québec, il y aurait 1 400 000 postes vacants d’ici 2030.⁴² Compte tenu du caractère d’urgence que vivent plusieurs entreprises, notamment en région, la FCCQ signalait déjà lors des dernières audiences publiques sur la planification de l’immigration qu’il était « plus que temps d’agir alors que la planification propose d’y aller avec “précaution” et “une hausse graduelle” des niveaux », que le gouvernement souhaitait se « hâter lentement » alors qu’il fallait « accélérer le rythme » et « se doter d’objectifs ambitieux, à la hauteur de nos besoins ». ⁴³

Considérant que les travailleurs étrangers temporaires bénéficieront également de cours de francisation et que ceux-ci sont déjà intégrés au marché de l’emploi, la FCCQ est d’avis que ces immigrants en emploi devraient pouvoir être admis en continu, comme il l’est proposé pour les étudiants internationaux.

⁴¹ Statistique Canada. Tableau 14-10-0083-01 Caractéristiques de la population active selon le statut d’immigrant, données annuelles (x 1 000) (en ligne) :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410008301&pickMembers%5B0%5D=1.7&pickMembers%5B1%5D=3.2&pickMembers%5B2%5D=4.2&cubeTimeFrame.startYear=2011&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20110101%2C20220101>

⁴² André Normandeau, *La ministre de l’Emploi amorce sa tournée sur la Côte-Nord*, Journal de Québec, publié le 23 janvier 2023 (en ligne) : <https://www.journaldequebec.com/2023/01/23/la-ministre-de-lemploi-amorce-sa-tournee-sur-la-cote-nord-1#:~:text=Il%20y%20en%20aura%201.l'ext%C3%A9rieur%20de%20la%20r%C3%A9gion>.

⁴³ FCCQ, Immigration : des objectifs ambitieux à la hauteur de nos moyens : Planification de l’immigration 2020-2022, Publié en juillet 2019 (en ligne) https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2019/08/19-08-13-Mémoire-planification-de-limmigration-2020-2022_Final.pdf

Recommandation 21 : Admettre en continu les travailleurs étrangers qui ont une offre d'emploi validé à la résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ.

La pandémie est venue empirer les choses. Les cibles n'ont pas été atteintes et ont été reportées, les délais de traitement des dossiers ont explosés et le flux des admissions incontrôlable. Les gouvernements du Canada et du Québec doivent analyser les conséquences de la pandémie sur la gestion des dossiers d'immigration. Alors que le gouvernement du Québec propose une nouvelle politique d'immigration afin que celle-ci suive l'évolution du besoin économique, il est essentiel d'agir rapidement.

La FCCQ constate aussi que malgré le faible écart qui sépare les seuils ciblés et les demandes des gens d'affaires, les visions politiques sont discordantes.⁴⁴ Or, la capacité d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes dépend de nombreux acteurs dont l'action est rendue plus efficace lorsqu'ils font consensus.

L'immigration est un dossier complexe en soi. Le nombre de programmes et de critères explose partout au Canada. L'enchevêtrement de « juridictions » ne favorise guère l'efficacité administrative. Le contexte actuel complique les choses. Les discussions sont devenues de plus en plus difficiles. Mais c'est lorsqu'elles sont difficiles qu'elles deviennent les plus nécessaires.

Nous en sommes arrivés là malgré les commissions parlementaires et les nombreux changements législatifs et de programmes, entre autres parce que le dossier de l'immigration s'est complexifié dans les dernières années. Certes, le moment est difficile, mais les résultats de cette effervescence tardent à se manifester et l'insatisfaction est grandissante.

Le Québec est l'un des rares endroits à avoir tenu des débats publics sur les « seuils d'immigration » à son assemblée législative. L'objectif est de favoriser le « dialogue social » et l'émergence d'un consensus. L'accueil et l'intégration des immigrants sont en effet l'œuvre d'un large éventail d'acteurs.

Ainsi, la FCCQ croit que l'exercice de planification en place a fait son temps et doit être bonifiée. Compte tenu de la hausse substantielle des niveaux d'immigrations nécessaires pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, il faudra convaincre la population et un défi se posera sur le plan de l'acceptabilité sociale et culturelle de tels niveaux d'immigration, particulièrement sur le plan du fait français.

En outre, cette acceptabilité sociale sera meilleure dans la mesure où l'intégration sera rapide. Le Québec compte depuis longtemps sur une immigration fortement scolarisée et urbanisée dans une approche centrée sur les caractéristiques des personnes. Or, comme l'a souligné à maintes reprises la FCCQ, la plupart des analystes reconnaissent que les systèmes centrés sur les besoins des employeurs donnent de meilleurs résultats en termes d'intégration durable au marché du travail. Cela se fait en sélectionnant la bonne personne, au bon moment, au bon endroit, avec les bonnes compétences et aux conditions du marché. Cela implique notamment :

- Que l'employeur soit impliqué directement dans le choix du candidat, la « bonne personne » exigeant une affinité entre la culture organisationnelle de l'employeur et le candidat, d'où le soutien au recrutement direct que favorise la FCCQ.
- Que le processus soit expéditif (« au bon moment »).

⁴⁴ Le Plan annuel d'immigration prévoit 54 500 admissions en 2021 en incluant le « rééquilibrage ». Cela représente un écart de 5 500 admissions par rapport au seuil de 60 000. Voir aussi Mia Homsy, Pénurie de main-d'œuvre et immigration - Un débat qui dérape, Publié le 15 juin 2021 (en ligne) <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-06-15/penurie-de-main-d-oeuvre-et-immigration/un-debat-qui-derape.php>

- Que le candidat soit disponible là où se trouve le poste (« au bon endroit »), d'où l'importance de la régionalisation, car les besoins liés à la démographie sont plus importants en région. À cet égard, la FCCQ est déjà active avec son programme Vision Inclusion.⁴⁵
- Qu'il ait les « bonnes compétences », soit celles recherchées par l'employeur, ce qui va bien au-delà d'une déclaration d'équivalence de diplôme obtenu à l'étranger et d'un relevé de notes.
- Qu'il soit disponible pour l'emploi « aux conditions du marché » et qu'il ne se considère comme pas surqualifié ou sous-payé pour le poste qui lui est offert.

La FCCQ est d'avis qu'il faut asseoir la révision pluriannuelle des seuils sur des faits, en favorisant une lecture commune de la situation afin d'éviter les changements de cap abrupts. Il faut également que l'établissement des seuils soit effectué par région afin d'obtenir un portrait précis des besoins des employeurs et déterminer la capacité d'intégration de ces collectivités.

Recommandation 22 : Asseoir la révision pluriannuelle des seuils d'immigration sur des données probantes, et par régions, en favorisant des concertations plus fréquentes auprès des employeurs, des organismes communautaires et ceux spécialisés en immigration ainsi que les représentants syndicaux.

⁴⁵ Le programme Vision Inclusion est une initiative de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) financée par le gouvernement du Québec visant à favoriser l'intégration en emploi des personnes sous-représentées dans les régions du Québec (en ligne) : <https://visioninclusion.ca/>

Conclusion

En conclusion, la FCCQ tient à souligner l'ouverture du gouvernement à élargir la discussion entourant l'immigration permanente au Québec. Il s'agit d'un changement d'approche qui est fortement apprécié de la part des entreprises québécoises et qui pourrait contribuer à une plus grande rétention des travailleurs étrangers. Sur ce sujet, la FCCQ encourage également le gouvernement à offrir un passage rapide vers la résidence permanente pour les travailleurs immigrants qui détiennent une offre d'emploi validé. Il est important de souligner que le recours aux travailleurs temporaires ne permet pas de renverser notre pyramide démographique.

Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier que l'approche que nous avons adoptée en favorisant le recrutement des travailleurs immigrants temporaires ne constitue qu'une solution à court terme. Si nous ne pouvons pas retenir certains de ces travailleurs, la pénurie de main-d'œuvre continuera d'exercer une forte pression sur le développement économique des entreprises et sur le Québec.

Considérant que l'immigration occupe une place grandissante sur la scène politique et également dans le milieu des affaires, il serait pertinent de favoriser un dialogue continu entre le gouvernement et les acteurs de la société civile. La FCCQ considère que nous devons poursuivre nos réflexions conjointement et de manière récurrente afin d'identifier des pistes de solutions qui nous permettraient une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et l'immigration. Les prochaines années seraient également l'occasion d'analyser les facteurs qui peuvent nuire à la régionalisation de l'immigration ainsi que de mettre sur pied des initiatives qui pourraient inciter les immigrants à s'installer en dehors de la grande région de Montréal. Par ailleurs, nous invitons le gouvernement à utiliser ainsi qu'à présenter des données probantes sur la capacité d'intégration du Québec et de ses régions.

Sur la question du français, la FCCQ ainsi que les chambres de commerce sont solidaires quant à la volonté d'une plus grande valorisation du français au Québec. Cela dit, l'accès aux cours de francisation devra être accéléré afin de faciliter l'apprentissage de la langue. De plus, quant à l'évaluation de la connaissance linguistique des immigrants, il est maintenant temps que le Québec conçoive un examen qui représente les particularités de notre accent et qui met en évidence notre culture.

Pour conclure, nous invitons le gouvernement à faire preuve d'agilité et de flexibilité afin de nous assurer que le Québec demeure compétitif en ce qui concerne l'attraction des travailleurs étrangers, plus particulièrement les talents mondiaux. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a séduit de nombreux travailleurs qui ont choisi de s'établir dans les autres provinces canadiennes. Pour la FCCQ, il est essentiel que les entreprises soient en mesure d'attirer et de retenir les talents en territoire québécois.

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Sur le rehaussement de la part de l'immigration économique francophone, permettre à tous les travailleurs sélectionnés dans le Volet 4° Talents d'exception du Programme de sélection des travailleurs qualifiés, d'être admissibles à la résidence permanente.

Recommandation 2 : Réduire le délai de traitement afin d'accéder à une place en classe de francisation à moins de 25 jours ouvrables.

Recommandation 3 : Ne pas restreindre le recours aux travailleurs étrangers temporaires non francophones.

Recommandation 4 : Consulter rapidement les employeurs afin d'élaborer un plan d'action en matière de francisation en milieu de travail et mettre sur pied une table de concertation à ce sujet avec les employeurs et le MIFI.

Recommandation 5 : Élaborer un test d'évaluation du français au Québec afin que celui-ci représente le français québécois ainsi que la culture québécoise.

Recommandation 6 : Exclure du calcul des seuils de sélection québécoise les autres candidats ayant réussi à obtenir le niveau requis selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes et qui détiennent des offres d'emploi validées.

Recommandation 7 : Préserver le PEQ Volet travailleurs étrangers temporaires et permettre leurs admissions en continu à la résidence permanente, comme prévu pour le PEQ Volet diplômés du Québec.

Recommandation 8 : Établir l'âge maximal à 55 ans et moins pour les candidats à l'immigration économique, comme stipulé dans le *projet de Règlement sur l'immigration au Québec*.

Recommandation 9 : Limiter à six mois la durée du traitement pour une demande de résidence permanente au Québec, incluant le temps nécessaire d'analyse pour le gouvernement fédéral.

Recommandation 10 : Utiliser les diagnostics de court (2023) et de moyens termes (2026) pour les 500 professions de la classification nationale des professions (CNP) afin de faciliter l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et l'immigration.

Recommandation 11 : Rendre publics les mécanismes et les critères de priorisation des candidatures qui remplaceront l'utilisation de la grille de sélection.

Recommandation 12 : Poursuivre la simplification de la reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers et mieux communiquer les différents outils disponibles auprès des employeurs pour faciliter la reconnaissance des acquis de leurs travailleurs.

Recommandation 13 : Mettre sur pied une stratégie sur le développement de l'offre de logements adaptée aux besoins des travailleurs dans l'ensemble des régions du Québec, en concertation avec les chambres de commerce, les entreprises et les organismes communautaires.

Recommandation 14 : Collaborer avec les chambres de commerce afin d'informer et d'outiller les entreprises en région pour qu'elles bénéficient pleinement des services d'aide au recrutement de travailleurs étrangers.

Recommandation 15 : Faciliter la reconnaissance des permis de conduire étrangers des travailleurs immigrants afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre vers et entre les régions du Québec.

Recommandation 16 : Mettre au point un Tableau de bord de l'immigration, dont le mandat serait confié à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Recommandation 17 : Indiquer clairement dans la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec 2024-2027 que l'engagement humanitaire n'aura aucune incidence sur le pourcentage établi pour l'accueil d'immigrant économique.

Recommandation 18 : Advenant une régularisation des immigrants sans statut légal, les exclure du calcul des seuils annuels.

Recommandation 19 : Bonifier les analyses statistiques portant sur les immigrants au Québec afin d'y inclure des données granulaires, en fonction de la catégorie d'immigrant.

Recommandation 20 : Opter pour le scénario 1 du gouvernement qui vise à augmenter graduellement les cibles totales d'immigration pour atteindre 60 000 admissions en 2027.

Recommandation 21 : Admettre en continu les travailleurs étrangers qui ont une offre d'emploi validé à la résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ.

Recommandation 22 : Asseoir la révision pluriannuelle des seuils d'immigration sur des données probantes, et par régions, en favorisant des concertations plus fréquentes auprès des employeurs, des organismes communautaires et ceux spécialisés en immigration ainsi que les représentants syndicaux.